

~~Sont à joindre à la candidature (pour les enseignants seulement):~~

~~- un projet comprenant les documents relatifs aux titres requis pour enseigner et à l'expérience utile visés aux articles 68, 82 et 235 du décret du 20 décembre 2001 (Moniteur belge du 3 mai 2002)~~

~~- un projet pédagogique et artistique relatif au cours à conférer ainsi que les programmes afférents détaillés année par année.~~

~~Sont à joindre à la candidature (pour le cadre administratif seulement):~~

~~- les titres;~~

~~- les justifications d'expériences professionnelles.~~

~~Vu les circonstances liées au Coronavirus, les candidatures sont à envoyer:~~

~~- soit par courrier simple (recommandé non nécessaire) au Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Tournai, rue Saint-Martin 52, 7500 Tournai~~

~~- soit par mail à l'adresse catherine.bassiliere@tournai.be, pour le 31 mai 2021 au plus tard.~~

~~Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération.~~

~~Les formes et délais requis pour la présentation du candidat devant la Commission de recrutement seront déterminés par le Conseil de gestion pédagogique de l'école supérieure des arts et le candidat sera prévenu de la date de son passage devant la Commission de recrutement par courrier ou par mail.~~

~~Renseignements : Académie : 069/84.12.63 / Administration communale (enseignement) : 069-33 22 23~~

(1318)

HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Déclaration des emplois vacants pour l'année académique 2021/2022

Appel aux candidats

Le présent appel est publié en application :

- des articles 207 et 208 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- des articles 8 et 9 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- des articles 5 et 6 du décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

I. Personnel enseignant

Les emplois sont accessibles aux membres du personnel nommés à titre définitif par changement d'affectation, changement de fonctions, mutation ou extension de charge, aux membres du personnel temporaires désignés à durée indéterminée par extension de charge et aux candidats à une désignation à titre temporaire.

1. Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation :

1° jouir des droits civils et politiques;

2° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

3° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

4° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

5° être de conduite irréprochable;

6° satisfaire aux lois sur la milice.

(Article 11 du décret du 25 juillet 1996 susvisé)

2. Relevé des emplois vacants :

ETP = équivalent temps plein

MA = maître-assistant

A. Département des sciences agronomiques et ingénierie biologique

Emploi n° —	Fonction —	Cours à conférer —	Volume de la charge —	Lieu —
A.1.	MA	Agronomie	0,1 ETP	Ciney
A.2.	MA	Agronomie	0,1 ETP	Ciney
A.3.	MA	Biologie	0,2 ETP	Ciney
A.4.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney
A.5.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney
A.6.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney
A.7.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney
A.8.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney
A.9.	MA	Biologie	0,1 ETP	Ciney

B. Département des sciences de la santé publique et de la motricité

Emploi n° —	Fonction —	Cours à conférer —	Volume de la charge —	Lieu —
P.1.	MA	Soins infirmiers	0.2 ETP	Namur
P.2.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.3.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.4.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.5.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.6.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.7.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.8.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur
P.9.	MA	Soins infirmiers	0.1 ETP	Namur

3. Titres requis :

Posséder le titre requis fixé par le décret du 8 février 1999 susvisé.

II. Personnel administratif

1. Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation :

1° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;

2° jouir des droits civils et politiques ;

3° avoir satisfait aux lois sur la milice ;

4° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer mentionnés à l'article 3 du décret du 20 juin 2008 susvisé ;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

6° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidatures ;

7° ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non activité disciplinaire dans une fonction de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné, ni faire l'objet d'une constatation d'incompatibilité visée selon le cas à l'article 73 ou à l'article 106 du décret du 20 juin 2008 susvisé ;

8° ne pas avoir fait l'objet d'une démission disciplinaire, d'une révocation ou d'un licenciement pour faute grave en qualité de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné.

(Article 10 du décret du 20 juin 2008 susvisé)

2. Relevé des emplois vacants :

ETP = équivalent temps plein

Emploi n° —	Fonction et description du poste —	Volume de la charge —	Lieu —
ADM.1.	Adjoint administratif (niveau 2+) Services financiers	1 ETP	Namur
ADM.2.	Adjoint administratif (niveau 2+) Secrétariat de département	1 ETP	Namur
ADM.3.	Adjoint administratif (niveau 2+) Secrétariat de département	0.5 ETP	Namur

3. Titres requis :

Etre porteur du titre requis fixé par le décret du 20 juin 2008 susvisé.

III. **Forme de la candidature :**

La candidature se fait au moyen d'un formulaire à télécharger sur le site de la HEPN (www.hepn.be/recrutement) ou à retirer au siège social de la HEPN (Campus HEPN, rue Henri Blès 192, à 5000 Namur).

Toutes les rubriques de ce formulaire doivent être complétées.

Documents à annexer, sous peine d'irrecevabilité, pour les candidats qui n'ont pas fonctionné au sein de la HEPN durant l'année académique 2020-2021 :

- d'une copie du titre requis;
- d'un extrait de casier judiciaire Modèle II;
- d'un curriculum vitae reprenant entre autre la liste des publications scientifiques et le relevé de l'expérience professionnelle.

IV. **Introduction des candidatures :**

A peine de nullité, les candidatures sont à adresser par lettre recommandée, déposée à la poste au plus tard le samedi 15 mai 2021 (le cachet de la poste faisant foi), à Madame S. MARCHAL, gestionnaire administratif et juridique de la Haute Ecole de la Province de Namur, Campus HEPN, rue Henri Blès 192, à 5000 NAMUR (tél. 081-77 67 56), dans la forme fixée par le présent appel.

(1319)

Administrateurs**Bewindvoerders****Betreuer**~~Tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai~~

~~Désigne en qualité d'administrateur des biens et de la personne de Mme Janine DÉCONINCK-LESAGE, née à Mouscron le 13 mars 1934, domiciliée à 7700 Mouscron, avenue Mozart 45 (NN : 34.03.13-374.68), en lieu et place de Maître Delphine VANHOUTTE, Madame Karine RAMAKERS, née le 24 mars 1960 (NN 60.03.24-112.61), domiciliée à 7700 Mouscron, rue Guillaume Vanzeveren 75, avec une mission identique à celle reprise dans l'ordonnance prononcée le 20 novembre 2020 par Monsieur le Juge de paix du canton de Mouscron.~~

~~Ainsi prononcé en audience publique de la 24^e chambre du tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai, section Famille, le 15 avril 2021.~~

~~Le greffier, F. WALLEZ.~~

(60057)

~~Justice de paix du canton d'Arlon~~~~Désignation~~

~~Par ordonnance du 20 avril 2021, le juge de paix d'Arlon a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.~~

~~Madame Suzanne LAVAUX, inscrite au registre national sous le n° 37.05.19-108.37, domiciliée rue Camille Joset, 15 à 6730 Tintigny,~~

~~Maître Bertrand BILLOT, avocat, dont les bureaux sont établis rue du Moulin, 21 à 6740 Etalle, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.~~

~~Monsieur Benjamin FELLER, domicilié rue Camille Joset 15, à 6730 Tintigny, a été désigné en qualité de personne de confiance de la personne protégée susdite.~~

~~Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autre fin que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.~~

2021/115846

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~~~Désignation~~

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~

~~Par ordonnance du 21 avril 2021, la juge de paix du canton de Châtelet a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.~~

~~Madame Monique GHEERTS, née à Montignies-sur-Sambre le 12 décembre 1929, domiciliée à 6280 Gerpinnes, Résidence Les Amarantes, Chaussée de Philippeville(LOV) 130, personne protégée, a été placée sous un régime de représentation.~~

~~Maître Anne-Sylvie de BRABANT, avocate à 6000 Charleroi, Rue Emile Tumelaire 73, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.~~

~~Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.~~

2021/115771

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~~~Désignation~~

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~

~~Par ordonnance du 16 avril 2021, la juge de paix du canton de Châtelet a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.~~

~~Madame Pierrette DUVAL, née à Sombreffe le 19 juin 1948, domiciliée à 6200 Châtelet, Rue des Masuirs 223, résidant à 6200 Châtelet, Résidence Sart-Allet, Rue Sart-Allet 64, a été placée sous un régime de représentation.~~

~~Maître Laurence SCUTENELLE, avocate à 6280 Gerpinnes, Rue Fernand Bernard 10, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.~~

~~Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.~~

2021/115796

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~~~Désignation~~

~~Justice de paix du canton de Châtelet~~

~~Par ordonnance du 16 avril 2021, la juge de paix du canton de Châtelet a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.~~